Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-201-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION DOJO BREZOLLIEN ARTS MARTIAUX

Entre les Soussignés :

La Communauté d'Agglomération du pays de Dreux, représentée par son Vice-Président, Monsieur Damien STEPHO, en charge de l'Attractivité du territoire par les filières sportive et culturelle, autorisé par arrêté n° A2021-6 du 23 février 2021,
Désignée dans la suite par "L'Agglomération",

d'une part,

Et :

L'association, « Dojo Brezollien - Arts Martiaux », représentée par son président, M. Jean-Michel OIZON, sise, 1 rue Notre Dame, 28270 Brezolles,
Désignée dans la suite par « l'Occupant »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant fait suite à la demande de l'association pour la mise à disposition à titre gratuit d'un nouveau créneau au dojo du gymnase Martial Taugourdeau situé à Brezolles, le samedi de 10h00 à 12h00 pour la pratique d'une nouvelle discipline, le sabre laser.

Article 2– ATTRIBUTION DE CRENEAUX

La mise à disposition est consentie pour le créneau sollicité ci-dessus. Les plannings annexés en page 16 et 17 de la convention initiale sont modifiés et joints au présent avenant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-201-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024

Article 3 – CONDITIONS FINANCIERES

L'Agglomération met à disposition les équipements mentionnés dans l'article 1 de la convention initiale à titre gracieux.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS DIVERSES

En cas de désaccord persistant entre l'Agglomération et le preneur, le Tribunal administratif d'Orléans sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Pour l'Agglomération, Le Vice-Président, En charge de l'Attractivité du territoire Par les filières sportive et culturelle,	Pour l'Occupant, Le Président de l'Association Dojo Brezollien Arts Martiaux,
Damien STEPHO	Jean-Michel OIZON

Planning d'occupation du gymnase de Brezolles année scolaire 2024/2025

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	SAMEDI
	Salle	Dojo	Salle	Dojo	Salle	Dojo	Salle	Dojo	Salle	Dojo	Salle	Dojo
7h30/8h00											Sapeurs-Pompiers Brezolles 7h30-9h30 (+ vacances scolaires)	
8h00/8h30												
8h30/9h00												
9h00/9h30												
8h30/9h00	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	COLLEGE 8h15/10h05	JSP Brezolles 8h30/10h	
9h00/9h30												
9h30/10h00												
10h00/10h30												Dojo Brezollien - Arts Martiaux / Sabre Laser
10h30/11h00	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	COLLEGE 10h20/12h10	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES	BADMINTON 10h/13h	
11h00/11h30												
11h30/12h00												
12h00/12h30												
12h30/13h00												
13h00/13h30												
13h30/14h00	ECOLE STE MARIE 13h30/15h	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES 13h30/16h	ECOLE LAONS	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES 13h30/16h	AS COLLEGE 13h/16h15	CLSH ESPACE JEUNES 13h30/15h30	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES	ECOLE STE MARIE 13h30/15h	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES 13h30/16h	ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES 13h30/16h	ASHBB HAND-BALL 13h/20h	
14h00/14h30												
14h30/15h00			ECOLE CRUCEY									
15h00/15h30	COLLEGE 15h/17h						COLLEGE 15h/17h	COLLEGE 15h/17h				
15h30/16h00												
16h00/16h30												
16h30/17h00												
17h00/17h30					ASHBB HAND-BALL 16h30/19h15				ASHBB HAND-BALL 17h/19h			
17h30/18h00			ASHBB HAND-BALL 17h/20h15									
18h00/18h30	ASHBB HAND-BALL 17h/22h					JUDO 16h30/22h00	USB 17h/22h 01-nov au 28-févr	HAND Ashbb 17h/22h				
18h30/19h00										JUDO 17h30/22h00		
19h00/19h30				JUDO 17h30/22h00								
19h30/20h00		FULL CONTACT 19h30/21h30						FULL CONTACT 17h30/21h30				
20h00/20h30					BADMINTON 19h15/22h				BADMINTON 19h/22h			
20h30/21h00			BADMINTON 20h15/22h									
21h00/21h30												
21h30/22h00												

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-201-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024

	Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi				Samedi			
GYMNASE BREZOLLES																								
ALSH Brezolles (dernier mercredi du mois)																								
ASHBB Hand Ball	17h -22h				17h -20h15				16h30-19h15				17h-22h				17h-19h						13h-20h	
Brezolles Bad Club						20h15-22h				19h15-22h								19h-22h				10h-13h		
Full Contact	19h30 -21h30												17h30-21h30											
USB Football													17h-22h											
Dojo Brezollien - Arts Martiaux					17h30-22h				16h30-22h								17h30-22h				10h00-12H00			
Jeunes Sapeurs Pompiers																					8h30 - 10h00			
Sapeurs-Pompiers Brezolles																					7h30 - 9h30			

+ vac scolaires

Grande salle
Dojo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-201-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024